



# APPEL À PROJETS



# 2022



<b>CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>LES TERRITOIRES CONCERNÉS</b>	<b>3</b>
<b>APPEL A PROJETS</b>	<b>4</b>
Un cadre d'intervention	4
Des objectifs et des enjeux locaux	4
Une approche concertée et coordonnée	4
Des critères de sélection	4
Des éléments de contexte à prendre en compte	5
<b>LE PLAN D'ACTION DÉFINI PAR LES PARTENAIRES</b>	<b>6</b>
Economie, emploi et formation	6
Habitat et cadre de vie	7
Cohésion sociale	7
<b>LA PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DEMANDES</b>	<b>9</b>
<b>CALENDRIER</b>	<b>10</b>
<b>ANNUAIRE</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>11</b>
Nom des rues incluses dans le périmètre des quartiers prioritaires	11
Périmètre du quartier Centre-Ville Saint-Lazare	12
Périmètre du quartier Serrets-Plantiers-Aliziers	13
Grille indicative / Prise en compte égalité Femmes Hommes	14



### Un cadre d'intervention :

---

L'appel à projets du Contrat de ville est structuré autour de 3 piliers :

- La cohésion sociale ;
- Le développement économique, l'emploi et la formation ;
- Le cadre de vie et l'habitat.

Les projets déposés devront également traiter des thématiques transversales suivantes :

- La promotion de la jeunesse ;
- La lutte contre les discriminations ;
- L'égalité Femme-Homme ;
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

### Des objectifs et des enjeux locaux :

---

Compte-tenu des spécificités locales et des éléments de diagnostics réalisés, une attention particulière sera portée sur les projets traitant des thématiques suivantes :

- Les actions s'inscrivant dans le pilier **Développement économique, Emploi et Formation**
- Les actions permettant de **valoriser l'image des quartiers et de leurs habitants** ;
- Les actions permettant de **renforcer la présence d'adultes le soir, les week-end et pendant les vacances scolaires** ;
- Les actions relevant du champ de la **réussite éducative** ;
- Les actions permettant de **lutter contre les discriminations de tous ordres** ;
- Les actions permettant la mise en place de **dispositifs innovants et expérimentaux en complémentarité des actions de droit commun**, notamment en lien avec les problématiques de l'emploi et de la formation des jeunes.

### Une approche concertée et coordonnée :

---

Quel que soit le domaine d'intervention, la thématique abordée ou l'acteur mobilisé, les signataires du contrat mobiliseront les moyens sur **des actions qui favoriseront le travail partenarial et la complémentarité**, afin de construire un projet et un parcours pour les publics des quartiers prioritaires.

Ces aspects seront déterminants dans la manière d'apprécier les projets présentés.

### Des critères de sélection :

---

Les projets proposés seront examinés au regard de critères de sélection partagés par l'ensemble des partenaires signataires :

- **L'articulation avec d'autres actions ou dispositifs existants** sur le territoire dans une logique de renforcement de la démarche partenariale ;

- **La géographie prioritaire** au titre de la Politique de la ville ;
- **Le public cible** de l'action et notamment la méthodologie détaillée prévue pour toucher et mobiliser ce public ;
- La prise en compte **des thématiques transversales** ;
- **Le caractère innovant de l'action** (forme, partenariat, mutualisation des ressources et des moyens, supports et/ou outils...) ;
- **La cohérence entre les objectifs et les moyens** alloués (notamment budget prévisionnel de l'action) ;
- **La méthodologie et les modalités d'évaluation** (outils, indicateurs, critères...).

**La prise en compte de l'égalité Femme Homme est attendue. En annexe, une grille d'évaluation doit permettre de guider les porteurs de projets dans la prise en compte spécifique de cette thématique.**

### **Des éléments de contexte à prendre en compte :**

---

#### **La participation des habitants**

De manière générale, la place des habitants et leur participation sera un élément majeur d'appréciation. Les projets doivent répondre à un besoin identifié. A ce titre, l'avis des conseils citoyens, de par leur expertise d'usage, viendra compléter et renforcer l'analyse des autres partenaires signataires.

#### **Nouveaux porteurs de projet ou nouvelle action**

Tout nouveau porteur de projet ou toute structure connue souhaitant déposer un dossier pour une nouvelle action, est invité à prendre contact avec les équipes opérationnelles afin de présenter son projet en amont du dépôt du dossier (voir l'annuaire en fin de document).

#### **Un suivi et une évaluation renforcée**

Un outil spécifique a été co-construit afin d'évaluer plus finement les actions financées. Aussi, les porteurs de projets devront s'assurer des moyens et des modalités à mettre en œuvre tout au long de l'action, afin de renseigner les objectifs et les indicateurs prévisionnels au moment du bilan. Les équipes opérationnelles sont à la disposition des porteurs de projets pour accompagner au mieux cette démarche.

## LE PLAN D'ACTION DÉFINI PAR LES PARTENAIRES

Les partenaires ont retenu un certain nombre d'orientations prioritaires. Les actions proposées devront permettre de concrétiser ces orientations.

**En Centre-ville Saint-Lazare, il conviendra de renforcer la présence et la visibilité des actions en s'appuyant sur la dynamique Action Cœur de Ville.**

**Dans l'Arc "Serrets-Plantiers-Aliziers", un travail autour de la mémoire des habitants et du quartier est initié dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Les porteurs de projets qui interviennent dans le champ de la cohésion sociale peuvent s'emparer de cette thématique.**

### Économie, emploi et formation

---

**Formation** : développement d'un système d'orientation davantage en amont pour les jeunes en les positionnant comme acteurs de leur choix de formation et non comme une orientation subie.

**Formation** : pour les publics en échec scolaire ou en décrochage, création d'actions autour de la remobilisation vers la formation et l'emploi.

**Formation** : en apprentissage, création d'actions de type tutorat et parrainage entre des jeunes sortants et en emploi au profit de jeunes.

**Emploi** : création d'un dispositif de type « observatoire local de l'emploi » sur les quartiers afin d'identifier les situations socio-économiques les plus fragiles et orienter les publics vers des dispositifs de remobilisation adaptés (prescripteurs de l'emploi).

**Emploi** : création d'actions de mobilisation collective des jeunes et des femmes répondant aux problématiques localisées et identifiées afin de faciliter l'accès à l'emploi, valoriser les compétences et changer l'image des quartiers.

**Formation - emploi** : développement d'initiatives axées sur l'accompagnement spécifique des familles sur les freins à la mobilité de leurs enfants afin de faciliter la réussite éducative et l'emploi.

**Formation - apprentissage** : développer et mettre en œuvre des solutions innovantes de formation professionnelle intensive qualifiante ou certifiante, en alternance. Ces cycles s'adresseront à des publics en décrochage, déscolarisés ou sans qualification, mais aussi à des publics sous main de justice et ne pouvant pas suivre un cursus classique.

## Habitat et cadre de vie

---

**Cadre de vie :** en amont des projets, développer les démarches participatives mêlant habitants et acteurs professionnels du type gestion urbaine de proximité (diagnostic en marchant, questions foncières) en centre-ville et dans l'arc sud.

**Cadre de vie :** renforcer l'implication des habitants dans les projets de requalification par la communication et la concertation en intégrant les différentes classes d'âge et de genre (participation hommes/femmes, cela peut passer, par exemple, par de micro-projets de jardins ou fleurissement, embellissement, la signalétique, l'élaboration de règles de vie...).

**Favoriser le parcours résidentiel :** il s'agit d'améliorer la connaissance des situations des familles en besoin de mutation et leur implication par les échanges d'informations, la meilleure compréhension des enjeux et règles du jeu de la mutation, l'animation d'un travail d'accompagnement des ménages demandeurs (représentation du logement futur idéal, appropriation du nouveau quartier, mise en condition du logement de sortie).

**Habitat :** anticiper et accompagner la réhabilitation du parc privé : renforcer l'information et le repérage des personnes concernées par l'habitat indigne à partir du partenariat local et aider à préparer les ménages avant le lancement des procédures ; il s'agit en parallèle de développer des actions de médiation avec les bailleurs (droits et devoirs locatifs).

Spécifiquement sur le quartier « Serrets-Plantiers-Aliziers » :

Accompagner le projet de renouvellement urbain notamment autour de la dimension "Mémoire des habitants et du quartier" et soutenir la dimension participative.

## Cohésion sociale

---

### La réussite éducative : soutien à l'éducation et la parentalité

De manière transversale aux deux quartiers :

- Renforcement du soutien aux enfants et à la parentalité à partir des actions déjà en place. Il pourra être initié des actions pour améliorer les réponses en matière d'éducation et des actions partenariales facilitant l'orientation dès le plus jeune âge. Ce travail pourra bénéficier d'une articulation globale et transversale afin de replacer la fonction éducative des parents au cœur des familles ;
- L'initiation à des démarches visant à refonder les initiatives collectives et familiales, en s'appuyant, notamment, sur l'exemple du concept d'économie collaborative, de type jardins ou fleurissements familiaux/participatifs.

Spécifiquement sur le quartier « Serrets-Plantiers-Aliziers » :

Il s'agit de porter une attention particulière au public féminin et engager, à ce titre, une réflexion sur la création de lieux ou d'occasions de dialogue. Ce thème est à rapprocher des orientations mises en évidence sur la thématique de la formation et l'emploi (actions de type acteurs relais,

club des ambassadeurs, club jeunes employeurs, club filles, valorisation des savoir-être au profit du savoir faire...).

En centre-ancien :

Identification, création, promotion et animation d'un lieu fédérateur et attractif pour les publics cibles du centre-ville : personnes isolées, familles monoparentales...

### **La santé**

- Renforcer le volet prévention et éducation auprès des jeunes des quartiers prioritaires sur les thèmes addiction, sexualité et travailler les parcours d'accès aux soins et ouverture des droits ; travailler ces mêmes volets en parallèle au sein des familles (parentalité) ;
- Maintenir les actions de prévention pour les publics les plus précaires du centre ancien ;
- Inclure un volet personnes âgées dans l'approche de prévention et de repérage.

### **La culture, le sport et les loisirs**

Les éléments de diagnostic mettent en évidence la nécessité de renforcer la vie de quartier, qu'il s'agisse du fonctionnement interne du quartier, mais également des interactions entre les quartiers au sein de la cité. Les besoins d'accès à la culture, au sport et aux loisirs s'expriment alors que, face à une offre conséquente et abordable, bon nombre d'habitants ont tendance à se replier sur eux-mêmes.

Spécifiquement sur le quartier « Serrets – Aliziers - Plantiers » :

- L'offre existante est riche et diversifiée. Il s'agit, à partir des animations, d'aller vers « l'extérieur » des résidences, de penser la politique d'attribution de moyens (locaux, créneaux) dans sa globalité, et en fonction d'objectifs d'ensemble, adapter l'information et les modes de communication et de travail collectif.
- Sur ces principes, ce peut être : initier des mesures pour créer une démarche de confiance et faciliter l'adhésion à l'offre proposée ; à terme, valoriser les démarches d'appropriation collective en s'appuyant sur les conseils citoyens.

En centre-ancien :

L'analyse de la population du centre-ville a mis en évidence la fragilité de certains publics, notamment les personnes isolées, parfois dans des situations de grande précarité, pour lesquels une prise en compte spécifique est nécessaire. Il s'agit de :

- Engager une réflexion partenariale et définir les actions adéquates afin d'établir un lien durable et accompagner ces publics vers une démarche d'accès à l'offre ;
- Définir une méthodologie d'approche, autour d'un partenariat cohérent, en s'appuyant sur un panel d'acteurs reconnus dans le centre-ville.

## La citoyenneté et l'accès au Droit

Sur les deux quartiers :

Il s'agira de travailler l'identité de citoyen manosquin et de conforter l'égalité d'accès au Droit

- Concevoir avec les habitants et acteurs locaux des supports pour travailler ces questions, les relayer dans les autres thèmes et actions (réseau d'habitants, interventions sur les espaces extérieurs...);
- Maintenir et renforcer les points d'accès au Droit : renforcer les relais d'information et repérage des personnes qui n'expriment pas leur besoin.

En Centre-Ville :

Il s'agit de changer l'image du centre en travaillant sur des temps et des espaces partagés :

- Réflexion avec les acteurs économiques, soutiens aux initiatives, en privilégiant celles qui s'ouvrent vers ou s'appuient sur les habitants actuels : événements festifs, réseaux de solidarité et d'échanges... ;
- Aborder ces questions en lien avec la thématique culture et loisirs, avec le cadre de vie et aussi hors du champ du contrat de ville ;
- S'appuyer sur l'expérience des habitants pour adapter les réponses en terme de tranquillité publique en privilégiant la convivialité ;
- Développer les réponses qui induisent une implication renforcée des habitants dans les actions ;
- Dans le domaine de la prévention de la délinquance, il est nécessaire d'intégrer l'impact des pratiques de consommation (alcool, cannabis) sur l'espace public. Ces points sont à aborder aussi avec les habitants et dans les actions liées (CLSPD notamment).

## LA PROCÉDURE DE DÉPÔT DES DEMANDES

Les dossiers doivent être :

1/ **Saisis sur la base de données de l'ANCT :**

[>> Connexion à DAUPHIN, logiciel de saisie en ligne](#)

2/ **Envoyés en 1 exemplaire papier** adressé au Service Politique de la Ville – Hôtel de Ville – 04100 MANOSQUE

3/ **Envoyés en 1 exemplaire numérique par mail** au format pdf à l'adresse [politique-ville@ville-manosque.fr](mailto:politique-ville@ville-manosque.fr) avec la mention « Appel à projets 2022 »

**> Ces 3 démarches conditionnent l'enregistrement de votre dossier.**

**Tous les détails de la procédure sont expliqués dans la notice technique annexée à ce document.**

## CALENDRIER

Les dossiers devront être déposés **avant le 10 Janvier 2022 inclus** - Délai de rigueur.

Calendrier prévisionnel pour la programmation 2022:

<b>Validation des orientations spécifiques en Comité de Pilotage</b>	Mercredi 24 novembre 2021
<b>Lancement de l'appel à projets</b>	7 décembre 2021
<b>Dépôt des dossiers</b>	Lundi 10 janvier 2022
<b>Instruction des dossiers par les signataires</b>	Du 17 janvier au 11 février 2022
<b>Groupe de travail thématique</b>	Semaine du 21 au 25 février 2022
<b>Comité de pilotage – validation de la programmation financière</b>	Semaine du 7 au 11 mars 2022
<b>Conseil communautaire – vote du budget et notification aux porteurs</b>	Mars / avril 2022

## ANNUAIRE

Pour toute information, vous pouvez solliciter les correspondants locaux :

 <p><b>DLV Agglo</b> DURANCE LUBERON VERDON</p>	<p><b>Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence</b></p>  <p>PRÉFÈTE DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>
<p><b>Service Politique de la ville – Habitat</b> Place de l'Hôtel de ville 04100 Manosque <b>ENVOI DU CERFA NUMERIQUE A L'ADRESSE :</b> <a href="mailto:politique-ville@ville-manosque.fr">politique-ville@ville-manosque.fr</a></p>	<p>Instruction des dossiers et renseignements DAUPHIN <b>Claude WRZYSZCZ</b> 04 92 36 73 76 <a href="mailto:claudewrzeszcz@alpes-de-haute-provence.gouv.fr">claudewrzeszcz@alpes-de-haute-provence.gouv.fr</a></p>
<p><b>Marie GERBAUD</b> Chargée de projet Contrat de ville 04 92 70 35 14 – 06 43 89 14 18 <a href="mailto:mgerbaud@dlva.fr">mgerbaud@dlva.fr</a></p>	<p><b>Stéphane JULLIEN</b> Délégué de la préfète à la politique de la ville 04 92 36 72 28 / 06 07 77 78 23 <a href="mailto:stephane.jullien@alpes-de-haute-provence.gouv.fr">stephane.jullien@alpes-de-haute-provence.gouv.fr</a></p>
	<p><b>Maklouf RABHI</b> Délégué départemental aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes 06 03 41 43 02 <a href="mailto:maklouf.rabhi@alpes-de-haute-provence.gouv.fr">maklouf.rabhi@alpes-de-haute-provence.gouv.fr</a></p>

## Nom des rues incluses dans le périmètre des quartiers prioritaires

Vous pouvez également vérifier la situation d'une adresse ou d'un fichier d'adresse en utilisant le module de recherche en ligne sur <https://sig.ville.gouv.fr/>

### PERIMETRE CENTRE-VILLE – SAINT-LAZARE

ALLEE DE PROVENCE

ALLEE DE VERDUN

BOULEVARD CHARLES DE GAULLE

BOULEVARD DE HAUTE-PROVENCE

BOULEVARD DES TILLEULS

BOULEVARD MIRABEAU

COUR DES CARMES

ESPACE PRIVAT JEAN MOLINIER

IMPASSE DES GRENIERS

PASSAGE DE L'HOPITAL VIEUX

PASSAGE DES LICES

PASSAGE DU CONTROLE

PLACE D'EN GAUCH

PLACE DE L' HOTEL DE VILLE

PLACE DES MARCHANDS

PLACE DES OBSERVANTINS

PLACE DES ORMEAUX

PLACE DU CARAGOU

PLACE DU CONTROLE

PLACE DU RIOU

PLACE DU TERREAU

PLACE MARCEAU

PLACE MARCEL PAGNOL

PLACE SAINT-SAUVEUR

PROMENADE AUBERT MILLOT

RUE ADOLPHE DEFARGES

RUE ARTHUR ROBERT

RUE CHACUNDIER

RUE DANTON

RUE D'AUBETTE

RUE DE GAUDE

RUE DE LA BRASSERIE

RUE DE LA FIGUIERE

RUE DE LA FRATERNITE

RUE DE LA LIBERTE

RUE DE LA PONSONNE

RUE DE LA REPUBLIQUE

RUE DE LA SAUNERIE

RUE DE LA VIGNE

RUE DE L'ARMISTICE

RUE DE L'EQUERRE

RUE DE L'ILE

RUE D'EN DESSOUS

RUE DENEDI

RUE DENFERT

RUE DES ALPES

RUE DES ECOLES

RUE DES MARCHANDS

RUE DES MARTELS

RUE DES ORMEAUX

RUE DES PAYANS

RUE DES PRUNIER

RUE DES QUINTRANDS

RUE DES VICTOIRES

RUE DU BON REPOS

RUE DU DAUPHINE

RUE DU FOUR NEUF

RUE DU JEU DE PAUME

RUE DU MONT D'OR

RUE DU MOULIN

RUE DU PALAIS

RUE DU POETE

RUE DU SOUBEYRAN

RUE GRANDE

RUE GUILHEMPIERRE

RUE HOCHE

RUE JEAN BURLE

RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

RUE KLEBER

RUE LEMOYNE

RUE MONTAIGU

RUE RAFAEL CHABERT

RUE SAVINE

RUE TORTE

RUE VOLAND

RUE VOLTAIRE

RUELLE DES JARDINS

SQUARE DES ANCIENS

COMBATTANTS EN AFRIQUE DU  
NORD

TRAVERSE DE LA BRISE

## PERIMETRE ARC SERRETS-PLANTIERS-ALIZIERS

AVENUE DES SAVELS

AVENUE FREDERIC MISTRAL

AVENUE GEORGES POMPIDOU

AVENUE RENE CASSIN

IMPASSE DES EDELWEISS

IMPASSE PAUL ARENE

LOTISSEMENT CLOS SAINT-SYLVESTRE

LOTISSEMENT PEISSON

RUE DE L'UBAYE

RUE DES ALIZIERS

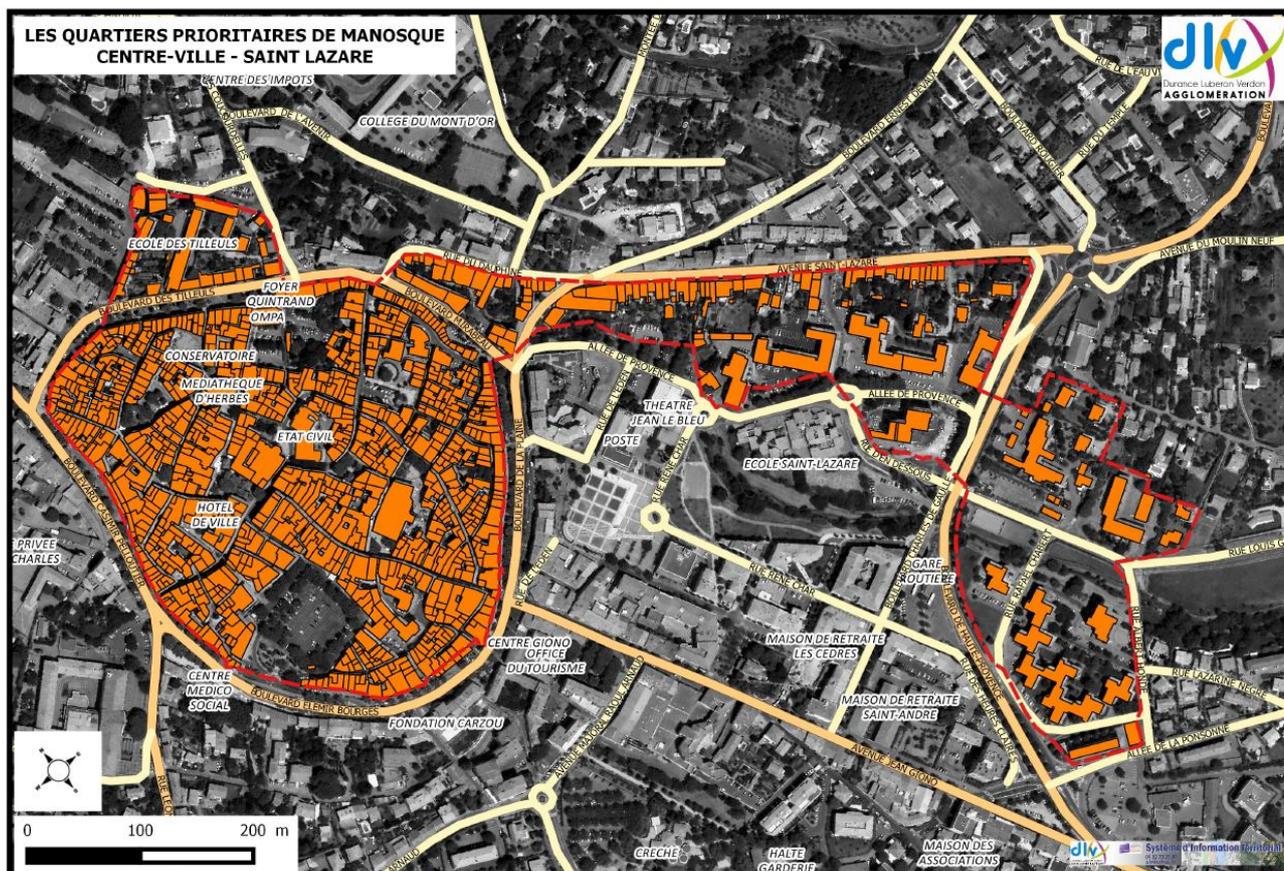
RUE DES CABRIS

RUE DES PONCHES

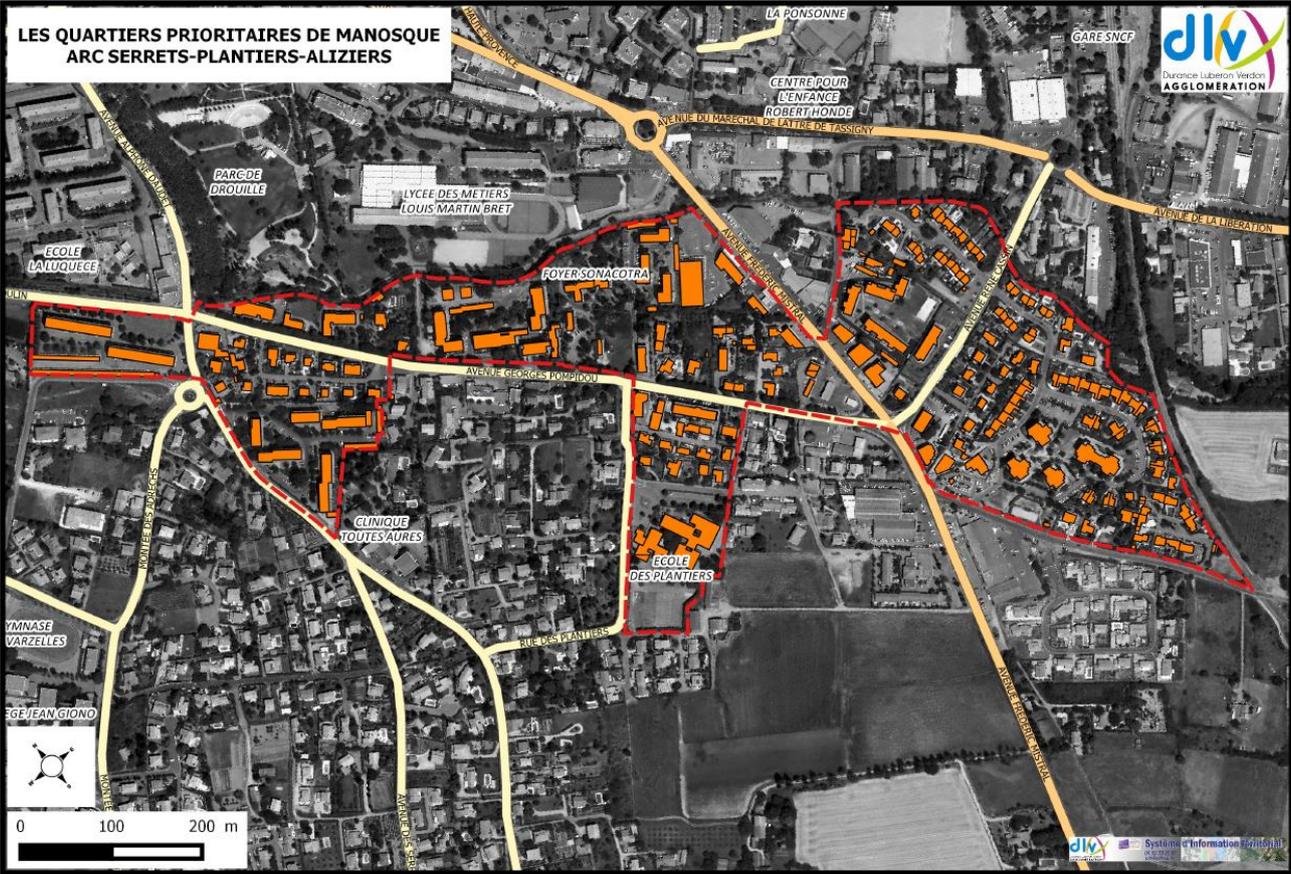
RUE DU VERDON

RUE VITAL BESSON

### Périmètre du quartier Centre-Ville Saint-Lazare



Périmètre du quartier Serrets-Plantiers-Aliziers



GRILLE INDICATIVE DE QUESTIONNEMENTS VISANT A APPRECIER LA PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES DANS LES ACTIONS FINANCEES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE<sup>1</sup>

**OUI      NON**

**Diagnostic :**

Y-a-t-il eu un diagnostic genré dans la construction du projet ? <i>S'est-on posé la question de la place des femmes dans cette phase ?</i>		
--	--	--

**Projet :**

Les objectifs du projet répondent-ils aux besoins identifiés dans le diagnostic aussi bien des femmes que des hommes?		
Le projet apporte-t-il des avantages aussi bien aux femmes qu'aux hommes ?		
S'il s'agit d'une action non mixte, favorise-t-elle l'émancipation ?		
Les actions prévues impliquent-elles la participation à parité des femmes et des hommes?		
Des mesures sont-elles prévues pour garantir un équilibre entre hommes et femmes dans les activités ? <i>Exemple : quotas</i>		
A-t-on pris en compte les stéréotypes ou les freins qui empêchent les femmes ou les hommes de prendre pleinement part aux activités?		
A-t-on considéré l'incidence négative potentielle de l'action ? <i>Exemple : travail accru pour les femmes ou isolement social des hommes</i>		
Des actions complémentaires sont-elles prévues pour favoriser l'égalité du projet ? <i>Exemple : formation spécifique, recherche complémentaire, partenariats...</i>		
Les acteurs/partenaires qui réalisent l'action possèdent-ils les compétences requises et outils en matière de perspective genre, ou disposent-ils d'expériences en la matière ?		
Les acteurs ont-ils bénéficié d'une formation ?		
Les acteurs envisagent-ils une formation ?		
La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la conduite de l'action (professionnels/ des bénévoles) ?		
La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la gouvernance de la structure porteuse?		

**Indicateurs de suivi :**

Un outil de collecte des données concernant les bénéficiaires du projet par sexe et par âge est-il prévu ?		
Les indicateurs autres que le décompte femmes-hommes sont-ils proposés ?		

**Budget:**

les ressources financières permettent-elles au projet de profiter aussi bien aux hommes qu'aux femmes ?		
Le budget comprend-il la formation à la perspective genre ou l'engagement temporaire d'un consultant dans ce domaine?		

**Communication:**

Une stratégie de communication a-t-elle été mise au point pour informer divers partenaires concernés de l'existence, des progrès et des résultats du projet dans le domaine de la promotion de l'égalité ?		
Une valorisation de cette action est-elle faite au comité de pilotage du contrat de ville ?		

<sup>1</sup> Source : <http://www.genreenaction.net/Check-list-pour-l-integration-de-la-dimension.html>

Adapté d'un manuel publié par le Regional Gender Programme du Bureau régional pour l'Europe et la CEI du Programme des Nations unies pour le développement (UNDP RBEC), Astrid Neimanis, 2002